



Prévention du risque routier



LES 2 TYPES D'ACCIDENTS ROUTIERS PROFESSIONNELS

>> Les accidents de mission

Ils peuvent survenir lors de tout déplacement professionnel, à l'aller comme au retour (exemples : entre l'entreprise et un chantier, un client, un fournisseur...). Ces accidents du travail font partie intégrante des risques professionnels et doivent à ce titre être pris en compte dans le document unique élaboré par l'entreprise.

>> Les accidents de trajet

Ils peuvent survenir à l'aller comme au retour, entre la résidence ou le lieu de repas et l'entreprise même en cas de détour pour une activité de la vie courante (se rendre à la boulangerie, à la pharmacie...). Du fait de l'absence de subordination pendant le déplacement, ils n'ont pas d'incidence sur les cotisations de l'employeur.

La mise en œuvre d'un plan d'actions doit être le résultat d'une volonté partagée de l'entreprise et des collaborateurs pour agir ensemble.



PRÉVENIR LE RISQUE ROUTIER EN ENTREPRISE SUR LA BASE DE 5 PILIERS :

1. Diagnostic initial

Pensez à réaliser préalablement un diagnostic initial afin de mettre en place un plan d'actions adapté (état des lieux du parc automobile, causes d'accidents, distances parcourues par an, périmètre d'intervention, actions préventives déjà en place...). Le pôle prévention du GIST peut vous accompagner dans la réalisation de votre diagnostic initial.

2. Management des déplacements

- >> Préparation des missions (planning, itinéraire, conditions climatiques, travaux, protocole de chargement/déchargement, bon de livraison...)
- >> Disponibilité des véhicules
- >> Gestion du temps (prise en compte des conditions de trafic, des pauses ...)

3. Management des véhicules

- >> Aménagement et rangement intérieur des véhicules
- >> Choix des véhicules utilisés
- >> Entretien, maintenance et contrôle technique
- >> Équipements de sécurité (gilet jaune, triangle de signalisation, systèmes de réveil en cas de somnolence ...)
- >> Choix de l'assurance

4. Management des compétences

- >> Aptitude médicale / attestation de suivi (chauffeurs PL, conducteurs d'engins...)
- >> Ressources Humaines (recrutements, qualifications, plans de formation)
- >> Stage de sensibilisation (consommation de substances psychoactives, arrimage de charges ...)

5. Management des communications

- >> Protocole de communication sécurité (transfert d'appel vers messagerie ou secrétariat lors de la conduite, appel au secrétariat lors des pauses de conduite, ...)
- >> Technologies et applications (système de blocage des appels et SMS lors de la conduite...).



POUR ALLER PLUS LOIN...

www.inrs.fr : ED 935, ED 934
www.ameli.fr/employeurs/prevention/le-risque-routier.php
www.securite-routiere.gouv.fr/profil/professionnels
www.asso-psre.com